



**MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers  
Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	24.11.2021	CL/MAU
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	15.12.2021	CL/MAU
Présentation à la Commission Aménagement et Transports	La Commission	18.01.2022	CL/MAU
Vote par la Commission Aménagement et Transports	La Commission	22.02.2022	CL/MAU
Présentation à la Commission Finances, Administration et Economie	La Commission	03.03.2022	JT/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	07.03.2022	RAPPORTEUR

**CREDIT DE CHF 795'000.00 TTC**

MISE EN ZONE DE RENCONTRE 20 KM/H - CHEMIN AMI-ARGAND  
Tronçon compris entre la route de Suisse et les voies CFF



**Table des matières**

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2. SITUATION ACTUELLE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>4. DÉVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>7</b>
<b>5. COMMUNICATION ET CONTRÔLE.....</b>	<b>7</b>
<b>6. PLAN FINANCIER.....</b>	<b>8</b>
<b>7. MARCHÉ À SUIVRE.....</b>	<b>8</b>
<b>8. CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>

---

## 1. Introduction

### **Historique :**

Le 14 novembre 2011, le Conseil municipal votait un crédit d'étude de CHF 66'000.00 destiné au réaménagement de toute la partie inférieure du chemin Ami-Argand ainsi que des préaux de l'école Ami-Argand.

Le 22 avril 2013, la Commission d'urbanisme approuvait le projet général de réaménagement du chemin Ami-Argand et des préaux de l'école Ami-Argand. Une demande en autorisation de construire fut déposée et délivrée le 7 février 2014.

En 2016, le Conseil Municipal de Versoix votait un crédit de CHF 736'000 pour réaliser une première étape de travaux comprenant le réaménagement du secteur du chemin Ami-Argand, de l'entrée de l'école, jusqu'au pont CFF avec la création d'un Agorespace et de ses accès.

Après plusieurs demandes de prolongation, le projet de réaménagement du chemin est donc déjà autorisé et en force. Mais en fin d'année 2021, plusieurs améliorations ont été apportées (optimisation, cohérence avec le chemin du Vieux-Port / Bordier, cohérence avec les aménagements chemin du Vieux-Port/Bordier, choix des arbres, mise à jour selon nouvelle directive...) au projet daté de 2014. Alors, un nouveau dossier d'autorisation complémentaire a été déposé pour répondre à l'OAC (Office Cantonal des Autorisation).

### **Contexte et planification communale :**

Entre 2018 et 2021, la Ville de Versoix a réaménagé les chemins du secteur Choiseul et mis en zone 30 km/h les chemins des Gravier, Huber-Saladin, Vieux-Port et Isaac-Machard, répondant ainsi au plan directeur communal.

Ce réaménagement a été suivi par le bureau d'architecte urbaniste MSV qui a également déposé l'autorisation de construire du présent projet. Cela permet une cohérence d'aménagement dans une zone majoritairement en modération de trafic.

Les aménagements permettront d'améliorer la sécurité des piétons, des écoliers notamment, ainsi que la qualité de vie sur ce tronçon.

De plus, en 2018, les SIG informent que d'importants travaux de remise en état des réseaux devront être effectués en 2019. Les travaux envisagés prévoient une ouverture de la chaussée dans toute sa largeur avec la mise en place d'une nouvelle batterie électrique, un remplacement de la conduite d'eau potable, un tubage de la conduite de gaz, impliquant l'ouverture de plusieurs cellules et l'installation des tubes pour le FAD (froid à distance) en mesure conservatoire (càd, en attente pour les futures alimentations des bâtiments).

En 2021, ce projet a été mis en attente au vu de l'importance des travaux réalisés par les CFF (halte de Pont-Céard) et dont l'accès de Pont-Céard se faisait depuis le chemin Ami-Argand. Ces travaux SIG été coordonnés avec ceux de la commune pour être prévu durant printemps / été 2022 et profiter de la longue période de vacances scolaires pour terminer ces travaux. Ainsi les gênes occasionnées pas ces travaux aux riverains ne subviendront qu'une fois, sans mesures provisoires d'une année à l'autre, ni frais supplémentaires (installation de chantier, participation SIG, ...).

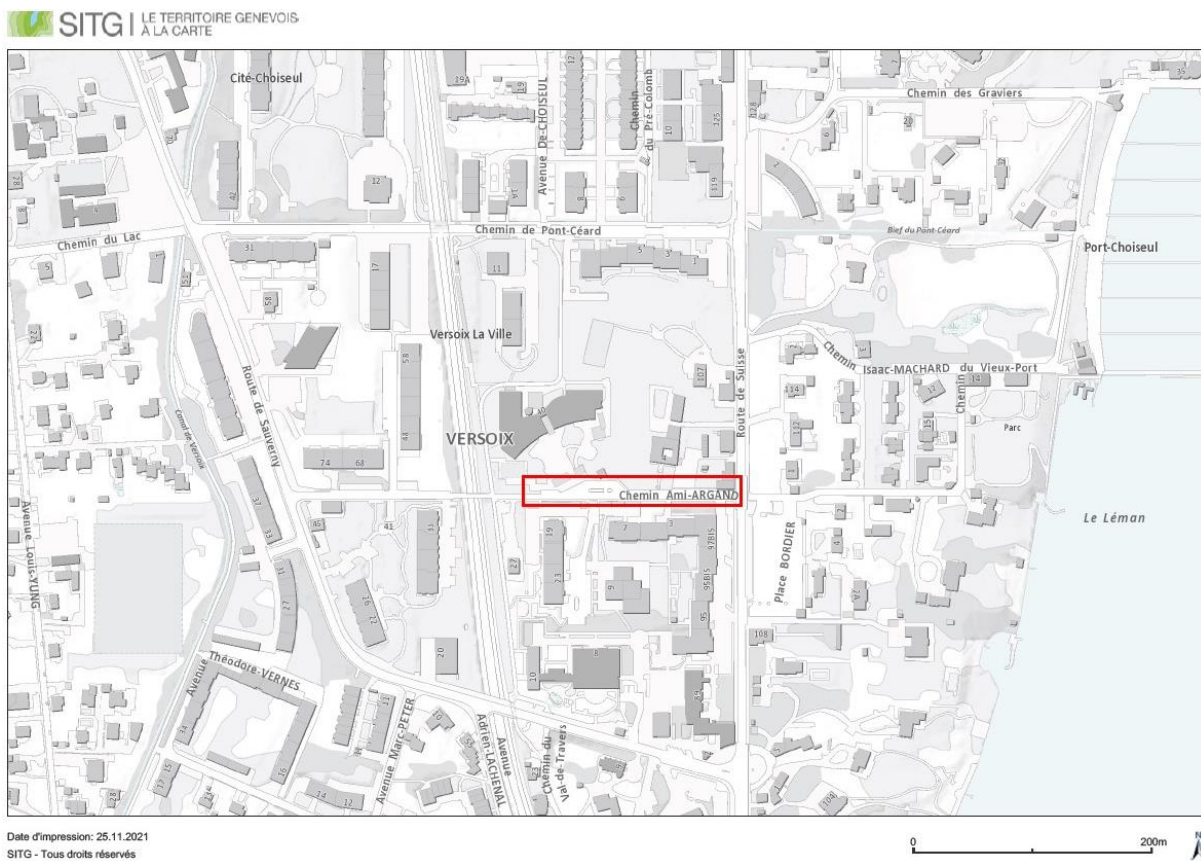
## 2. Situation actuelle

### Périmètre du projet :

Le tronçon du chemin Ami-Argand compris entre la route de Suisse et les voies CFF est en impasse, il dessert l'école Ami-Argand, des immeubles d'habitation et des commerces sur le côté sud, ainsi que des villas sur le côté nord.

Au bout de ce chemin est situé un pont traversant les voies CFF. Il permet de rejoindre la partie supérieure du chemin Ami-Argand dont le tronçon est compris entre les voies CFF et la route de Sauvigny. Des chicanes sont installées de part et d'autre du pont et permettent de limiter le passage en laissant traverser uniquement cycles et piétons. Ce pont est dimensionné pour être franchi par des véhicules légers (3,5t).

Devant l'établissement scolaire, la voirie est doublée offrant la possibilité aux parents d'élève une zone de dépose-minute pour déposer / chercher leurs enfants, sans gêner les accès. Un îlot végétalisé traversé par un passage piéton sépare la voie destinée au dépose minute et la voirie principale. Cette traversée est axée entre la sortie de propriété des immeubles et l'école.



Le chemin Ami-Argand fait partie du réseau routier de quartier non structurant. Sur le plan directeur communal des déplacements, le chemin Ami-Argand fait partie du réseau de desserte interne et n'est pas destiné au trafic de transit ; il doit être aménagé pour répondre avant tout aux besoins du quartier en favorisant les modes de déplacements non motorisés.

Dans le plan directeur communal, le chemin Ami-Argand catégorisé en zone sensible est prévu en zone de rencontre, ce choix est justifié par la présence de l'école.

---

### **Chemin Ami-Argand, état existant :**

La circulation, limitée à 50 km/h, est à double sens, sur l'entier du chemin Ami-Argand.

Le débouché sur la route de Suisse se fait par un trottoir traversant.

Un trottoir est présent sur toute la longueur du chemin, côté sud et une vingtaine de mètres sont présents, côté nord, à l'entrée du chemin.

Neuf places de stationnement longent le mur des propriétés dans la première partie du chemin. Ces places sont en zone bleue, avec macaron de zone A.

Il est à relever qu'aucune intervention « lourde » d'entretien n'a été effectuée sur le chemin Ami-Argand au cours des 30 dernières années.



Photos du chemin Ami-Argand (état existant)

### 3. Caractéristiques du projet

#### OBJECTIFS

#### **Diminution de la vitesse des véhicules pour l'amélioration de la sécurité des piétons et végétalisation du chemin**

Sa proximité directe avec l'école et le parking Bordier, le chemin Ami-Argand représente un axe piéton important dont la sécurité des piétons doit être améliorée en donnant aux piétons la priorité sur l'ensemble de la chaussée. La zone de rencontre remplit ce critère, tout en limitant la vitesse autorisée des véhicules.

Une lignée d'arbre sera plantée et jouera un rôle majeur puisqu'elle permettra de supprimer les îlots de chaleur et de réduire le gabarit routier pour assurer la nouvelle limitation de vitesse. Cette proposition d'essence répond aux conditions climatiques actuelles et avenir, avec une floraison rose.

Le concept d'évacuation des eaux de ruissèlement est également étudié afin qu'une grande partie des eaux soit infiltrée aux pieds des futurs arbres.

#### PRINCIPES D'AMENAGEMENTS ET RÉNOVATION PRÉVUE

##### **Réaménagement en zone 20**

- Suppression des trottoirs existants et réfection du revêtement
- Suppression des places de stationnement
- Plantation d'une lignée de 16 arbousiers rubra
- Construction de bancs en béton noirs teintés dans la masse (dito secteur Choiseul)
- Gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation
- Aménagement des entrées dans la zone avec totems et marquage au sol
- Installation de mobilier urbain (bancs)
- Délimitation de zones avec des potelets
- Modernisation de l'éclairage public : remplacement de l'éclairage existant avec luminaires à LED équipés afin de permettre sa gestion à distance ainsi que de détecteur de présence (dito chemin des Lombardes)
- Construction d'un point de collecte des déchets
- La zone piétonne est en enrobé clouté (dito réalisé sur trottoir secteur Choiseul)
- Trois zones sont grenillées, traitement de la surface des enrobés par microbillage (choix architectural, dito seuil secteur Choiseul)



Photos d'arbousier rubra



Photos des aménagements réalisés au chemin du Vieux-Port, Place Bordier



Extrait du plan projet bureau MSV. Novembre 2021 (voir annexe, autre format)

---

#### **4. Développement durable**

##### Environnement :

- Une surface perméable sera créée, dans laquelle les eaux de ruissellement se déverseront. La gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation permet de diminuer l'arrosage. De plus, un sol perméable permet de lutter contre les îlots de chaleur.
- Les îlots de chaleur seront aussi réduits par la présence des arbres. Le choix des arbres a été validé par l'OCAN répondant aux exigences « plan climat ». Il s'agit d'une espèce méditerranéenne.
- La couche de base des enrobés sera composée de 70 à 100% d'enrobé recyclé.
- Le choix de la grave de fondation de la route sera recyclé.
- Le béton de calage des bordures pour les bordures est de type recyclé.
- Le chemin est aménagé en zone de rencontre ce qui permet de réduire la vitesse des véhicules, ainsi que les émissions des gaz à effet de serre.
- Un point de collecte est aménagé dans le chemin ce qui a pour conséquence de réduire le nombre de passage des camions de vidange.
- Le remplacement de l'éclairage existant avec luminaires à LED équipés afin de permettre sa gestion à distance ainsi que de détecteur de présence permet de réduire la consommation d'électricité.

##### Economie :

- La diminution de l'arrosage par la gestion des eaux de pluie par infiltration dans les îlots de plantation permet une rationalisation des coûts financiers.
- La diminution du passage des camions vidange permet également une rationalisation des coûts financiers.
- L'éclairage LED permet de réduire la consommation d'électricité et par extension les coûts financiers à court terme.

##### Social :

- La zone de rencontre créée favorise les interactions sociales, renforcées par la présence des bancs.
- La sécurisation du chemin en faveur des piétons, ainsi que la présence d'arbres, améliorent le cadre de vie. Par extension, ceci favorise les déplacements en mobilité douce et par conséquent la santé.

#### **5. Communication et contrôle**

Selon l'ordonnance fédérale sur les zones de rencontre et les zones 30 Km/h, l'efficacité des mesures sera vérifiée une année après la mise en service des zones. Des observations sur le comportement des automobilistes, des comptages de trafic et des relevés de vitesse seront effectués, de même qu'une consultation des services communaux.

Suite à ces contrôles, et si nécessaire, des mesures complémentaires ou des adaptations éventuelles seront étudiées.

---

## 6. Plan financier

Installation de chantier y compris mesures police	CHF 30'000.00
Chaussée :	CHF 300'000.00
- Réfection de la chaussée	
- Zone piétonne en enrobé clouté (parsemé de cailloux blancs) et seuils en enrobé grenailés (traitement de surface)	
- Démolition diverse	
Végétation :	CHF 180'000.00
- Création de fosse d'arbres	
- Plantations	
Marquage et signalisation	CHF 15'000.00
Mobilier urbain (bancs / potelets)	CHF 15'000.00
Assainissement :	CHF 50'000.00
- Système d'infiltration des eaux dans le sol	
Conteneurs enterrés, hors crédit :	(CHF 123'800.00)
- Montant intégrer dans le crédit réalisation de conteneurs enterrés	
Remplacement de l'éclairage public y compris génie civil	CHF 70'000.00
Honoraires ingénieurs et géomètre	CHF 80'000.00
Honoraires architecte	CHF 30'000.00
Divers et imprévus	CHF 50'000.00
Total :	<b>CHF 820'000.00</b>

La préparation de ce projet a nécessité l'engagement de divers frais (lancement soumission en coordination avec les SIG et demande d'autorisation complémentaire) pour un montant d'environ CHF 25'000.00. Ces frais ont été portés dans le compte de résultats, mais n'étaient pas prévus au budget. Si un dépassement budgétaire devait être constaté lors du bouclage des comptes, un crédit budgétaire supplémentaire sera validé dans l'annexe aux comptes, conformément à l'article 51 al. 2 RAC.

La demande de crédit est donc de 820'000.00 – 25'000.00, ce qui fait un total de **CHF 795'000.00**.

## 7. Marche à suivre

Commission Aménagement et Transports : préavis	22.02.2022
Commission Finances, Administration et Economie : préavis	03.03.2022
Vote Conseil Municipal	07.03.2022
Autorisation de construire complémentaire	01.03.2022
Démarrage travaux SIG (durée 4 mois)	01.05.2022
Démarrage travaux Commune (durée 4 mois)	01.07.2022

## 8. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la commune de Versoix vous invite à réserver un accueil favorable à cette demande de crédit de **CHF 795'000.00**.